



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 25 mai 2022
(OR. fr, en)

9242/22

LIMITE

EDUC 155
ENV 446
CLIMA 215
SOC 273
SUSTDEV 97
JEUN 52
RECH 254

Dossier interinstitutionnel:
2022/0004(NLE)

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale - <i>Adoption</i>

Le Comité de l'éducation a examiné la proposition de recommandation du Conseil visée en objet à l'occasion de plusieurs réunions. Toutes les délégations ont à présent marqué leur accord sur le texte.

2. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord que le Comité de l'éducation a dégagé sur le texte figurant en annexe et à soumettre celui-ci au Conseil pour adoption et publication ultérieure au Journal officiel de l'Union européenne.

Proposition de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 165 et 166,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

1. Dans l'ensemble de l'Union, si de nombreux États membres ont bien progressé dans la mise en œuvre des politiques et des programmes d'apprentissage visant à soutenir la transition écologique et à promouvoir l'apprentissage en faveur du développement durable, il faut néanmoins poursuivre et intensifier les efforts à cet égard. Il y a lieu d'encourager et de soutenir davantage les politiques et les pratiques en faveur de ce type d'apprentissage. Il est nécessaire de reconnaître la nécessité d'un apprentissage interconnecté entre les piliers environnemental, économique et social du développement durable, tout en accordant une attention particulière au pilier environnemental.

2. Le pacte vert pour l'Europe¹, la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030², la stratégie de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) sur l'éducation en vue du développement durable pour 2030 et les travaux connexes de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU)³ soulignent le rôle clé des écoles, de l'enseignement supérieur et des autres établissements d'enseignement et de formation dans le dialogue avec les apprenants, les parents, les éducateurs⁴ et la communauté au sens large concernant les changements nécessaires pour une transition écologique réussie, juste et inclusive. Dans ses conclusions intitulées "Biodiversité – l'urgence d'agir"⁵, le Conseil a souligné que les investissements dans l'éducation, entre autres, sont essentiels pour recueillir les meilleures données et trouver les meilleures solutions à cet égard. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse définit comme objectif une Europe verte et durable et demande que tous les jeunes soient écologiquement actifs et sensibilisés.
3. L'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable aide les apprenants de tous âges à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour vivre de manière plus durable, à modifier les modes de consommation et de production, à adopter des modes de vie plus sains et à contribuer, tant individuellement que collectivement, à une économie et une société plus durables. Il contribue également à renforcer les aptitudes et compétences de plus en plus indispensables sur le marché du travail. Il favorise la compréhension des défis mondiaux interconnectés auxquels nous sommes confrontés, y compris la crise climatique, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité, qui ont tous des dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles.

¹ COM(2019) 640 final.

² COM(2020) 380 final.

³ Y compris le nouveau cadre pour la mise en œuvre de la stratégie de la CEE-ONU pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030.

⁴ Aux fins de la présente recommandation, le terme "éducateurs" englobe les enseignants, les formateurs, les animateurs socio-éducatifs, les formateurs d'enseignants et tous les professionnels de l'éducation formelle, non formelle et informelle.

⁵ Doc. 12210/20.

4. Parmi les objectifs de développement durable des Nations unies, l'objectif 4.7, notamment, appelle à faire en sorte que, d'ici à 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable⁶.
5. La communication sur l'espace européen de l'éducation⁷, le socle européen des droits sociaux⁸, le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030)⁹ et la communication sur un nouvel EER pour la recherche et l'innovation¹⁰ demandent que les politiques et les investissements en matière d'éducation et de formation soient axés sur des transitions écologique et numérique inclusives en vue de la résilience et de la prospérité futures.
6. Les compétences clés, telles que définies dans le cadre de référence européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹¹, visent à aider les citoyens de toute l'Europe à acquérir les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour l'épanouissement et le développement personnels, l'employabilité, l'inclusion sociale, un mode de vie durable, la réussite dans une société pacifique, une gestion de vie saine et la citoyenneté active dans un contexte de changements rapides et profonds.
7. La stratégie européenne en matière de compétences¹² prévoit de soutenir le développement d'un ensemble de compétences écologiques essentielles pour le marché du travail en vue de créer une génération de professionnels et d'opérateurs économiques respectueux de l'environnement, en intégrant les considérations environnementales et climatiques dans l'enseignement général, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels et la recherche. L'Europe a besoin de professionnels hautement compétents pour soutenir la transition écologique et être un chef de file mondial dans le domaine des technologies durables.

⁶ Unesco, *L'éducation au développement durable: feuille de route*, 2020.

⁷ COM(2020) 625 final.

⁸ JO C 428 du 13.12.2017, p. 10.

⁹ JO C 66 du 26.2.2021, p. 1.

¹⁰ COM(2020) 628 final.

¹¹ Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO C 189 du 4.6.2018, p. 1.

¹² COM(2020) 274 final.

8. La recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience¹³ et la déclaration d'Osnabrück reconnaissent que le secteur de l'EFP est essentiel pour les transitions numérique et écologique.
9. Le pacte européen pour le climat invite les particuliers, les communautés et les organisations à participer à l'action pour le climat et à construire une Europe plus écologique et offre dans ce cadre des possibilités d'acquérir des connaissances sur le changement climatique, d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions et d'établir des liens pour multiplier l'effet de ces dernières. La coalition "Éducation pour le climat" vise à créer une communauté dirigée par des étudiants et des enseignants avec leurs écoles et leurs réseaux et d'autres acteurs du monde éducatif, à tirer des enseignements du plus grand nombre possible d'expériences pertinentes et à combler la fragmentation entre les secteurs, les domaines et les personnes qui composent le monde éducatif.
10. Le plan d'action en matière d'éducation numérique¹⁴ expose une vision pour une éducation et une formation numériques européennes de qualité, inclusives et accessibles, et souligne l'importance des technologies numériques en tant que puissants outils permettant d'opérer la transition vers une économie verte, tout en facilitant l'évolution vers un comportement durable tant dans le développement que dans l'utilisation des outils numériques.
11. Le nouveau Bauhaus européen apporte une dimension culturelle et créative au pacte vert pour l'Europe; il entend montrer comment l'innovation durable peut entraîner des changements tangibles et positifs dans notre vie quotidienne, y compris dans les bâtiments scolaires et dans d'autres environnements d'apprentissage.

¹³ JO C 417 du 2.12.2020, p. 1.

¹⁴ COM(2020) 624 final.

12. L'Unesco, par l'intermédiaire de son programme d'éducation au développement durable, s'emploie à faire de l'éducation et de la formation un élément plus central et plus visible de la réponse internationale à la crise climatique et à atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable et notamment l'objectif 4.7 relatif à l'éducation en vue du développement durable. En vertu de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de l'accord de Paris, les parties s'engagent à promouvoir les questions relatives aux changements climatiques dans le contexte du développement durable dans toutes ses dimensions, en particulier en ce qui concerne l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public et l'accès du public aux informations, et à coopérer sur ces questions.
13. Les jeunes sont de plus en plus sensibilisés et désireux de s'engager en faveur des questions de développement durable, en particulier des questions ayant trait à l'environnement et au climat. Les résultats d'une enquête Eurobaromètre publiée en mai 2022 indiquent que les jeunes de l'UE considèrent que "protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique" constitue l'une des principales priorités sur lesquelles l'Année européenne de la jeunesse (2022) devrait se concentrer. Les données de l'OCDE¹⁵ pour 2018 montrent que les élèves de 15 ans sont déjà très sensibilisés au changement climatique et à la crise environnementale, ainsi qu'à la nécessité de s'y attaquer. Toutefois, les mêmes données de l'OCDE révèlent qu'un nombre d'élèves bien moindre s'estiment en capacité de pouvoir réellement faire la différence. L'étendue de la crise environnementale et climatique peut faire naître chez les apprenants le sentiment d'être submergés et démunis, sentiment qui peut être exacerbé par les informations inexactes et par la désinformation.
14. Il est très important que les systèmes et les établissements d'éducation et de formation donnent suite aux revendications de plus en plus nombreuses de la jeunesse concernant les crises liées au climat et à la biodiversité et associent les jeunes à la conception de solutions qui mettent l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable et visent à agir pour un avenir durable. L'Année européenne de la jeunesse 2022 joue un rôle important pour ce qui est de stimuler l'engagement des jeunes.

¹⁵ OCDE, Are Students Ready to Thrive in an Interconnected World?, 2020. PISA 2018, volume VI.

15. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les liens étroits que nous entretenons avec la nature et a remis l'accent sur les systèmes d'éducation et de formation. Nous en avons tiré des enseignements concernant les nouvelles possibilités d'éducation et de formation, y compris les approches d'apprentissage hybride dans différents contextes (notamment en ligne), l'engagement et l'autonomie des apprenants et les liens entre l'éducation formelle et la communauté au sens large. La pandémie a aussi intensifié une préoccupation de longue date pour le bien-être physique, mental et émotionnel des enfants, des jeunes et des adultes.
16. Les centres d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les fournisseurs d'EFP et les communautés locales se mobilisent de plus en plus pour faire face aux crises liées au climat et à la biodiversité. Toutefois, la durabilité n'est pas encore une caractéristique systémique de l'éducation et de la formation dans l'ensemble de l'UE.
17. Dans de nombreux pays, l'apprentissage au service de la durabilité et de concepts tout aussi viables, tels que l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale, font partie des politiques, stratégies et programmes d'études. Toutefois, les éducateurs ont besoin de davantage de soutien ciblé, d'expertise et de possibilités de formation pour intégrer les principes de la transition écologique et du développement durable dans leurs pratiques d'enseignement et de formation. Ils ont souvent le sentiment de ne pas être suffisamment équipés pour gérer l'angoisse et le pessimisme écologiques et pour aider les apprenants à aborder de manière positive les questions climatiques et environnementales.
18. Les approches institutionnelles globales de la durabilité, intégrant tous les domaines d'activité, ne sont pas toujours suffisamment présentes. Ces approches peuvent englober l'enseignement et l'apprentissage, la gouvernance, la recherche et l'innovation, et les infrastructures, les structures et les activités, et devraient associer les apprenants, le personnel, les parents et les communautés locales et plus larges.

19. Le potentiel et la possibilité de compléter et de renforcer d'autres programmes d'éducation et de formation doivent être étudiés plus en détail. L'enseignement et l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable peuvent parfaitement étayer les politiques et programmes en faveur de la santé, du bien-être et de l'inclusion; de la citoyenneté active et mondiale; de la solidarité; de l'apprentissage centré sur l'étudiant; de la recherche et de l'innovation, ainsi que de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle¹⁶.
20. L'intégration systématique de la dimension de l'éducation et de la formation dans d'autres politiques liées à la transition écologique et au développement durable dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie peut renforcer la mise en œuvre de ces politiques. Une telle intégration peut aussi mettre en relation différents secteurs de la société et de l'économie et intégrer efficacement la durabilité dans l'éducation et la formation.
21. La présente recommandation respecte pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité, Elle reconnaît que le niveau d'autonomie dont jouissent les établissements d'enseignement et de formation varie considérablement d'un État membre à l'autre. Dans certains États membres, les établissements d'enseignement et de formation, les établissements de formation des enseignants ainsi que les enseignants et les formateurs, bénéficient d'un degré élevé d'autonomie. La recommandation sera mise en œuvre en tenant compte des situations nationales et en coopération avec les États membres,

¹⁶ Le Centre international de recherche sur l'intelligence artificielle (IRCAI), sous les auspices de l'Unesco, est le premier centre mondial dont les activités traitent de l'intelligence artificielle, de l'éducation et du développement durable.

RECOMMANDE AUX ÉTATS MEMBRES, dans le plein respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité, et reconnaissant les degrés d'autonomie variables des établissements d'enseignement et de formation, en fonction des situations nationales,

1. d'intensifier et de renforcer les efforts visant à soutenir les systèmes d'éducation et de formation pour ce qui est de prendre des mesures en faveur de la transition écologique et du développement durable, pour que les apprenants de tous les âges et de tous les horizons puissent accéder à une éducation et à une formation équitables, inclusives et de qualité sur la durabilité, le changement climatique, la protection de l'environnement et la biodiversité, en tenant dûment compte des considérations environnementales, sociales et économiques;
2. de faire de l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable l'un des domaines prioritaires des politiques et programmes d'éducation et de formation afin de soutenir le secteur et de lui permettre de contribuer à un avenir durable, ancré dans une compréhension globale de l'éducation; de mettre en œuvre des approches globales et collaboratives de l'enseignement et de l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable et de poursuivre le développement de telles approches, associant tous les acteurs concernés du système d'éducation et de formation, ainsi que les parties prenantes d'autres secteurs pertinents;
3. d'offrir une série de possibilités d'apprentissage dans des contextes formels, non formels et informels, de manière à ce que les personnes de tous âges puissent se préparer à la transition écologique et y contribuer activement, et adopter des mesures en faveur d'une économie écologiquement rationnelle, durable, circulaire et neutre pour le climat ainsi que de sociétés justes, inclusives et pacifiques;
4. d'envisager les mesures suivantes au niveau systémique:
 - a) en étroite coopération avec les parties prenantes concernées, aligner les stratégies et les plans en matière d'éducation et de formation sur la transition écologique et le développement durable, y compris en ce qui concerne les programmes d'études et l'évaluation, ainsi que la formation initiale des éducateurs et leur perfectionnement professionnel continu; soutenir la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales et autres, y compris sur des concepts connexes tels que l'éducation au développement durable, au moyen de mécanismes de suivi et de contrôle;

- b) investir, en tant que de besoin, et assurer des formations en ce qui concerne des équipements, des ressources et des infrastructures écologiques et durables (bâtiments, terrains et technologies) pour l'apprentissage la socialisation et les loisirs afin de garantir des environnements d'apprentissage sains, sûrs, inclusifs, créatifs et résilients;
- c) sensibiliser aux avantages et aux possibilités qu'offre l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable, et soutenir les établissements d'enseignement et de formation formels et non formels, y compris les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, pour faire en sorte que les questions liées au changement climatique, à la protection de l'environnement, à la biodiversité et à la durabilité fassent partie intégrante de la vie quotidienne de leurs apprenants et pour favoriser une culture de la durabilité;
- d) développer les connaissances, les aptitudes et les attitudes des apprenants de tous âges pour vivre de manière plus durable, promouvoir des modes de consommation et de production durables, adopter des modes de vie plus sains et plus respectueux de l'environnement et contribuer individuellement et collectivement à la transformation de nos sociétés;
- e) soutenir et améliorer l'enseignement et l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable en fournissant des infrastructures, des outils numériques et des ressources et en favorisant les compétences numériques des éducateurs;

- f) faire participer tous les apprenants de manière constructive et coordonnée en proposant et en co-crédant des approches relatives au contenu, à la méthode et au contexte de leur apprentissage concernant et favorisant la transition écologique et le développement durable; encourager une participation des apprenants qui soit équilibrée du point de vue du genre et issue de tous les milieux, y compris de ceux qui sont moins favorisés; donner à tous les apprenants les moyens d'intervenir et de s'impliquer dans la prise de décision au niveau de leur institution ainsi que de leurs communautés à l'échelle locale ou plus largement;
- g) élaborer et soutenir, en étroite coopération avec les parties prenantes concernées, les programmes d'études et leurs cadres, en permettant aux apprenants de disposer de suffisamment de temps et d'espace pour développer leurs compétences en matière de durabilité¹⁷ dès le plus jeune âge. L'apprentissage intergénérationnel et les exemples, problèmes et réponses à l'échelle locale peuvent rendre les programmes d'études plus pertinents pour les apprenants, en démontrant que le changement climatique, la biodiversité, la protection de l'environnement et la durabilité sont des questions locales et sur lesquelles il est possible d'agir;
- h) soutenir la coopération et la mise en réseau en matière de durabilité, de protection de l'environnement et de biodiversité, en associant par exemple les autorités locales, l'animation socio-éducative et les organisations de jeunesse, les centres de formation et d'éducation en matière environnementale, les centres d'apprentissage global, les forêts, les parcs, les exploitations agricoles, les musées, les bibliothèques, les organisations non gouvernementales, la recherche, les associations de consommateurs et les entreprises, renforçant ainsi les liens entre l'apprentissage formel, non formel et informel;
- i) soutenir le déploiement à plus grande échelle des bonnes pratiques et de la recherche pédagogique relative à l'enseignement et à l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation et de formation;

¹⁷ Le concept de "compétences en matière de durabilité" décrit dans GreenComp, le cadre européen des compétences en matière de durabilité, couvre les connaissances, les aptitudes et les attitudes dont ont besoin les apprenants de tous âges pour vivre, travailler et agir de manière durable (y compris l'esprit critique, la pensée systémique et la connexion avec la nature). Les "compétences écologiques" concernent les compétences professionnelles requises par tous les secteurs et à tous les niveaux du marché du travail pour la transition écologique, y compris la création de nouveaux emplois verts.

5. de soutenir davantage les apprenants en envisageant les mesures suivantes:
- a) donner aux apprenants, dès l'âge préscolaire, la possibilité de comprendre et d'apprécier le milieu naturel et sa biodiversité et d'interagir avec eux; créer un sentiment de curiosité et d'émerveillement, et apprendre à agir au service de la durabilité, individuellement et collectivement;
 - b) renforcer, notamment par un soutien financier, conformément aux régimes nationaux de soutien financier, un apprentissage de qualité tout au long de la vie au service de la transition écologique et du développement durable, y compris dans le cadre de stages, d'apprentissages, d'actions de volontariat, d'activités extrascolaires, d'activités d'animation socio-éducative et d'autres formes d'apprentissage formel, non formel et informel et des liens entre elles; stimuler et reconnaître les actions et programmes d'engagement civique à cet égard;
 - c) encourager les méthodes et approches d'apprentissage collaboratives, expérimentales, axée sur la pratique et présentant un intérêt pour les contextes et les traditions à l'échelle locale, et soutenir les activités interdisciplinaires et communes à plusieurs programmes d'études. Il s'agit notamment de donner aux apprenants des possibilités pratiques d'observer et de préserver la nature, ainsi que de réduire, réparer, réutiliser et recycler, afin de les aider à comprendre l'importance des modes de vie durables et de l'économie circulaire;
 - d) fournir des informations factuelles et accessibles sur les crises liées au climat, à l'environnement et à la biodiversité, et sur leurs facteurs, comme convenu dans le cadre de la convention d'Aarhus¹⁸;
 - e) développer des compétences en matière de résolution des problèmes et de collaboration; favoriser l'esprit critique, les compétences en matière d'utilisation des médias et la pensée systémique; et soutenir les actions positives, y compris le bénévolat, afin d'affronter et d'apaiser les craintes et l'impuissance que les apprenants pourraient éprouver face aux crises planétaires;

¹⁸ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

6. d'aider davantage les éducateurs à faciliter l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable en envisageant les mesures suivantes:
- a) reconnaître que tous les éducateurs, quels que soient leur discipline ou leur domaine d'éducation, sont des éducateurs à la durabilité environnementale qui doivent aider leurs apprenants à préparer la transition écologique; leur permettre d'accroître les connaissances de leurs apprenants sur les objectifs de développement durable; inclure, consulter et soutenir les éducateurs en ce qui concerne l'élaboration de cursus et de programmes et d'autres réformes éducatives liées à la transition écologique et au développement durable, et la conception d'un développement professionnel approprié;
 - b) soutenir l'intégration de la transition écologique et du développement durable dans les programmes de formation initiale des enseignants et des formateurs, ainsi que dans les programmes de perfectionnement professionnel continu et dans les normes et cadres professionnels des enseignants afin de favoriser le développement des compétences des éducateurs en matière de durabilité;
 - c) appuyer les programmes de tutorat et de développement professionnel au niveau des institutions; aider les éducateurs à utiliser les outils et les technologies numériques dans leur pratique pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable;

- d) davantage développer et étudier des possibilités et des incitations pour que les éducateurs participent à des programmes de perfectionnement professionnel dans le domaine de la durabilité, par exemple en tenant compte de ces programmes dans la progression et le développement de carrière et en créant, par exemple, des rôles de coordinateur en faveur de la durabilité pour les éducateurs;
- e) soutenir les éducateurs, notamment en leur permettant de disposer de suffisamment de temps et d'espace, dans l'adoption de pédagogies qui renforcent l'enseignement et l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable de manière interdisciplinaire, et développent les aspects socio-émotionnels de l'apprentissage, de sorte que tous les apprenants puissent devenir des acteurs du changement et apprennent à réfléchir et à agir, tant individuellement que collectivement, à l'échelle locale et mondiale, en faveur d'un monde plus durable;

- f) encourager et favoriser, lorsqu'il y a lieu, l'enseignement et l'apprentissage interdisciplinaires et axés sur la transformation, au moyen d'approches de l'apprentissage à la fois traditionnelles et innovantes, y compris l'apprentissage pratique, l'approche STIAM¹⁹, les hackathons, l'apprentissage par le service et la ludification;
 - g) développer et mettre à disposition des ressources pour soutenir les éducateurs, y compris en ce qui concerne l'évaluation; aider les éducateurs à utiliser des outils et du matériel traditionnels et nouveaux pour assurer l'enseignement et la formation au service de la transition écologique et du développement durable dans une série de contextes intérieurs et extérieurs, numériques et non numériques; donner accès aux centres d'expertise, y compris aux centres d'éducation et de formation en matière environnementale;
 - h) encourager la communauté de la recherche et de l'innovation à dialoguer avec les prestataires de services d'éducation et de formation formels, non formels et informels afin de soutenir les éducateurs dans le domaine de la transition écologique et du développement durable; soutenir la participation à des projets exploratoires et à des études liés à l'urgence climatique, à la crise environnementale et à la durabilité;
7. de continuer à aider les établissements d'enseignement et de formation formels et non formels à intégrer efficacement, selon les besoins, la transition écologique et le développement durable dans toutes leurs activités et opérations en envisageant les mesures suivantes:
- a) encourager et faciliter des approches efficaces de la durabilité appliquées à l'ensemble d'un établissement, englobant l'enseignement et l'apprentissage; la vision, la planification et la gouvernance; la participation active des apprenants et du personnel; l'implication des familles; la gestion des bâtiments et des ressources; les partenariats avec les communautés à l'échelle locale ou plus largement, ainsi que la recherche et l'innovation; soutenir les responsables de l'éducation dans la gestion du changement organisationnel en leur proposant un perfectionnement professionnel ciblé et des orientations sur leur rôle;

¹⁹ L'approche STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) repose sur le potentiel créatif dérivé de la mise en relation de l'enseignement des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) d'une part, et des arts, des sciences humaines et des sciences sociales, d'autre part.

- b) aider les établissements d'enseignement et de formation dans la conception, le suivi et l'évaluation de leurs stratégies en matière de durabilité et/ou dans l'intégration de la durabilité dans les processus et mesures existants (par exemple, plans de développement scolaire, définitions de mission et stratégies pour l'enseignement supérieur); reconnaître qu'il s'agit d'un processus à long terme qui devra passer par de petites étapes mesurables faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation continus, y compris au moyen d'une auto-évaluation par l'établissement;
- c) dans le respect de leur autonomie institutionnelle, encourager et aider les centres d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les prestataires d'EFP, les établissements d'éducation et de formation des adultes et les autres prestataires du domaine de l'éducation à participer à des initiatives de labellisation écologique susceptibles de produire des avantages environnementaux, sociaux, éducatifs et économiques; prévoir des structures de soutien pour ces programmes, par exemple des agences ou des organismes chargés d'appuyer les approches institutionnelles globales, un mentorat et une mise en réseau, des documents-types et des orientations, ainsi qu'un soutien financier;
- d) axer une partie des mécanismes internes et/ou externes d'évaluation et d'assurance de la qualité des organismes d'enseignement et de formation sur la durabilité; reconnaître l'engagement effectif des établissements d'enseignement supérieur par des moyens appropriés, y compris, par exemple, des mécanismes de financement;
- e) intégrer davantage la transition écologique et le développement durable dans les programmes, les cursus et les modules de l'EFP et de l'enseignement supérieur (dans le respect de l'autonomie institutionnelle et de la liberté académique), dans toute une série de disciplines, notamment les études commerciales, les sciences sociales, les sciences pédagogiques, les sciences humaines, les arts, l'architecture et l'ingénierie, l'aménagement et la gestion du territoire; utiliser les ressources et le matériel mis au point par des organisations non gouvernementales environnementales et éducatives et par d'autres organismes compétents;

- f) soutenir les établissements d'enseignement supérieur, d'EFP et d'éducation et de formation des adultes dans l'élaboration de cours de faible volume et adaptés aux besoins sur la transition écologique et le développement durable, permettant l'obtention, entre autres, de microcertifications, afin d'approfondir, d'élargir et de mettre à jour des compétences professionnelles;
- g) promouvoir les partenariats avec l'ensemble des disciplines et acteurs, notamment les entreprises, les arts, les exploitations agricoles, le patrimoine culturel, le sport, la jeunesse, les instituts de recherche, les organisations de la société civile, le secteur des ressources éducatives (y compris la technologie, l'édition et les autres équipements pédagogiques) et la recherche pédagogique; soutenir le développement de programmes extrascolaires, de programmes d'été et autres, et favoriser les stages, par exemple dans des laboratoires, des entreprises, des instituts de recherche ou des organisations non gouvernementales;
- h) soutenir les programmes qui encouragent l'innovation et l'entrepreneuriat en matière de durabilité; renforcer les établissements d'enseignement supérieur et d'EFP afin de créer ou de renforcer des pôles de durabilité qui renforceront l'innovation et l'esprit d'entreprise en faveur de la transition écologique et du développement durable, de l'économie circulaire et de la biodiversité;
8. lorsqu'il y a lieu, de mobiliser des fonds nationaux et de l'UE pour investir dans les infrastructures, la formation, les outils et les ressources afin d'accroître la résilience et la préparation de l'éducation et de la formation formelles et non formelles à la transition écologique, en particulier dans le cadre d'Erasmus+, de la facilité pour la reprise et la résilience, du corps européen de solidarité, du Fonds social européen plus, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, du Fonds européen de développement régional, de l'instrument d'appui technique, du programme pour une Europe numérique, d'Horizon Europe et d'InvestEU;
9. d'investir dans le suivi, l'étude et l'évaluation des défis stratégiques et de l'incidence de ces initiatives afin de tirer parti des expériences passées et d'orienter l'élaboration des politiques, ce qui peut inclure la mise en application d'indicateurs et d'objectifs existants, y compris au niveau international.

INVITE LA COMMISSION, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET DES SITUATIONS NATIONALES, À:

1. faciliter la coopération et l'apprentissage par les pairs entre les États membres et les parties prenantes en matière d'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable par:
 - a) le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030)²⁰, qui reprend l'éducation et la formation pour la transition écologique parmi ses domaines prioritaires essentiels;
 - b) la diffusion et la mise en valeur des possibilités de promotion, de soutien et de concrétisation de l'éducation et de la formation formelles et non formelles au service de la transition écologique et du développement durable dans le cadre des programmes de financement de l'UE, tels qu'Erasmus+, le corps européen de solidarité, LIFE, le Fonds social européen plus, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, Horizon Europe, y compris les actions Marie Skłodowska-Curie, le programme pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement et l'instrument d'appui technique;

²⁰ Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), JO C 66 du 26.2.2021, p. 1.

- c) le partage des bonnes pratiques issues des échanges de personnel, des projets et des réseaux Erasmus+, notamment dans le cadre des alliances entre universités européennes, de la communauté en ligne eTwinning, des académies Erasmus+ des enseignants, ainsi que des centres d'excellence professionnelle, des actions Marie Skłodowska-Curie et de l'Institut européen d'innovation et de technologie;
- d) le recensement, la documentation et le partage de bonnes pratiques, y compris par l'intermédiaire des plateformes en ligne existantes²¹, et le soutien à la mise en réseau d'organisations nationales et autres actives dans les domaines de l'éducation et de la transition écologique et du développement durable dans un cadre d'éducation et de formation formelles et non formelles;
- e) la participation de la jeunesse à la mise en œuvre de la recommandation, notamment dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse 2022 et du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, afin de veiller à ce que les avis, les points de vue et les besoins des jeunes et des organisations de jeunesse soient pleinement pris en considération;
- f) la création de synergies avec la coalition "Éducation pour le climat" et le nouveau Bauhaus européen;

²¹ Ces plateformes pourraient inclure la coalition "Éducation pour le climat", la future plateforme européenne pour l'éducation scolaire, l'Espace Apprentissage, la plateforme Science is Wonderful!, le portail européen de la jeunesse, la plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe (EPALE), Scientix, l'alliance européenne pour l'apprentissage, le pacte pour les compétences;

2. élaborer, partager et mettre à disposition, en vue d'une utilisation volontaire, des ressources, du matériel et des études concernant l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable, en coopération avec les États membres, y compris sur GreenComp, le nouveau cadre européen de compétences en matière de durabilité;
3. aider les éducateurs à enseigner la transition écologique et le développement durable en:
 - a) proposant, en vue d'une utilisation volontaire, des ressources et du matériel de soutien sur la plateforme européenne sur l'éducation scolaire, sur EPALE et sur le portail européen de la jeunesse;
 - b) reconnaissant les efforts remarquables déployés dans l'enseignement et l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable dans le cadre de programmes de récompenses de l'UE, notamment le prix européen de l'enseignement innovant, le prix eTwinning et le prix européen des compétences professionnelles;
4. suivre le développement des compétences ou attitudes écologiques favorables à la durabilité environnementale dans l'enseignement supérieur, chez les diplômés de l'EFP et parmi les chercheurs en début de carrière, sans créer de nouvelles obligations en matière de rapports ni de charge supplémentaire pour les États membres, au moyen des enquêtes qui existent déjà à l'échelle européenne, telles que l'initiative européenne de suivi des diplômés, par exemple en prévoyant des questions sur ces attitudes dans ces enquêtes;
5. suivre les progrès accomplis en matière d'éducation à la transition écologique et au développement durable dans le cadre des rapports existants sur l'espace européen de l'éducation et le pacte vert pour l'Europe, sans créer de nouvelles obligations en matière de rapports ni de charge supplémentaire pour les États membres. Il s'agit notamment de soutenir l'élaboration d'éventuels indicateurs ou objectifs au niveau de l'UE en matière de durabilité, comme indiqué dans la résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030);

6. renforcer la coopération avec les organisations internationales existantes, notamment l'Unesco et d'autres organes des Nations unies, y compris la CEE-ONU, afin d'encourager une approche de l'éducation et de la formation au service de la transition écologique et du développement durable en collaboration avec les décideurs politiques, les praticiens et les parties prenantes dans les États membres et entre eux, qui intègre l'équité, l'inclusion et la justice, conformément au pacte vert pour l'Europe, aux objectifs de développement durable et à la feuille de route de l'Unesco sur l'éducation au développement durable pour 2030;
7. continuer à renforcer la dimension écologique des programmes Erasmus+ et du corps européen de solidarité, dans les deux cas par la mobilité durable, la coopération en ligne, les pratiques écologiques dans le cadre des projets et une attention particulière à la transition écologique et au développement durable dans la coopération entre les différents acteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
